



## Communiqué intersyndical suite à la réunion des coordonnateurs UPE2A du 21 mai avec la DSSEN

Lors de la réunion des coordonnateurs UPE2A collège du 21 mai 2025, la DSSEN a fait des annonces qui nous interpellent grandement.

La DSSEN a la volonté d'accélérer les délais d'affectations des élèves d'UPE2A (en collège et lycée). Nous nous félicitons que la revendication que nous portons depuis des années soit enfin entendue. La DSSEN a reconnu que ces délais étaient notamment liés à des problèmes de non remplacement des personnels de la DIVEL en charge de ces affectations. Sauf qu'au lieu d'apporter les moyens supplémentaires de personnel que nous demandons depuis longtemps, la DSSEN a décidé d'associer les coordonnateur·rices et les chef·fes d'établissement à des commissions d'affectation avec la DIVEL en juin et septembre sur plusieurs demi-journées. Cette demande nous questionne sur les missions supplémentaires administratives demandées aux coordonnateurs. **Nous rappelons que l'affectation et l'inscription des élèves ne font pas partie des obligations de service des enseignants, dont la charge de travail est déjà très lourde**, Lors de cette commission d'affectation, nulle considération pédagogique ne justifie la participation des coordonateur·rices. Tout élève affecté·e puis inscrit·e étant enregistré·e dans la base académique, nous rejetons l'argument selon lequel la DSSEN ignoreraient les effectifs réels en UPE2A.

- **Nous soutenons les collègues qui ne veulent pas participer à cette commission d'affectation et les invitons à se rapprocher de l'intersyndicale pour ne pas rester isolé·es.**
- **Nous continuons de demander l'embauche supplémentaire de personnels à la DIVEL et de personnels pour tester au CIO pour un allègement des tâches de test.**

Par ailleurs, la DSSEN souhaite cette année veiller à ce que les élèves d'UPE2A aient bien 26h d'enseignement dans chaque collège, dans le respect du Code de l'Éducation. Pour ce faire, elle veut imposer des inclusions fléchées qui ne tiennent pas compte de l'analyse et de l'avis des équipes UPE2A et du/de la coordonateur·rice en automatisant 21h + 5h d'inclusion (EPS, arts plastiques, LV1 et même UNSS, clubs, et cours avec la/le professeur documentaliste pour ajouter des heures). En utilisant quelques établissements comme modèles, elle souhaite procéder à des alignements de cours dès juin pour rendre l'inclusion possible. Le choix de certains collèges de concentrer les EANA dans une ou deux classes par niveau ne saurait s'imposer à l'ensemble des établissements. De plus, ces contraintes vont se rajouter à d'autres contraintes déjà très fortes, comme les alignements des demi-groupes et des groupes de niveaux...et cela risque de dégrader encore davantage les conditions de travail.

**Nous nous opposons à la soumission des emplois du temps des établissements à l'inclusion des UPE2A avec une inclusion systématique et fléchée sur quelques matières, sans tenir compte de la diversité des élèves, dont l'inclusion serait par ailleurs concentrée dans quelques classes.**

À nouveau, la DSSEN nous demande d'inclure, avec un respect strict des 26 heures, sans moyens supplémentaires, (hormis les 3 heures d'abondement par niveau chargé). Plus que jamais, à l'heure où l'ancienne Ministre nous avait promis la double inscription, ce qui a été reconfirmé par la ministre Mme Borne en avril, elle reste essentielle à obtenir mais en comptabilisant les élèves d'UPE2A dans les dispositifs et dans les classes. La DSSEN reprend notre revendication de 26 heures pour les élèves allophones, mais sans moyen supplémentaire, en nous demandant de faire avec les moyens que l'on a, peu importe si l'on dépasse les seuils. **Nous demandons les ouvertures de divisions nécessaires pour favoriser l'inclusion.**

**La DSSEN dit répondre à certaines de nos revendications, mais sans moyens supplémentaires et en nous associant à la tâche, en ajoutant des missions et de nombreuses contraintes supplémentaires.**

**Venons en discuter ensemble lors d'une AG intersyndicale**

**mardi 3 juin à 17h30**

**à la Bourse locale du travail de Bobigny**

**pour décider comment nous organiser et résister.**